



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

croissance et emploi

Question écrite n° 126811

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la proposition formulée dans le livre blanc des ingénieurs et scientifiques de France de novembre 2011, consistant à mettre en place un développement de formations et de recherche applicative sur les énergies renouvelables, en favorisant l'émergence de diplômés aptes à conduire un développement responsable.

Texte de la réponse

De nombreuses écoles d'ingénieurs développent des formations dans le domaine des énergies renouvelables, parmi lesquelles deux écoles délivrent des formations spécifiquement dédiées aux questions du développement responsable. Il s'agit de l'École nationale supérieure en environnement, géo ressources et ingénierie du développement durable, école interne de l'Institut polytechnique de Bordeaux et du Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques, spécialité systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud. Par ailleurs, d'autres écoles disposent de filières ou spécialités dans ce domaine. C'est le cas de l'École nationale supérieure de l'énergie, de l'eau et de l'environnement de l'Institut polytechnique de Grenoble qui comprend une filière métier hydraulique, ouvrages et environnement. L'École polytechnique universitaire de Savoie de l'université de Chambéry dispose d'une spécialité environnement, bâtiment, énergie, l'École nationale supérieure d'ingénieurs de l'université de Liimoges propose une spécialité eau et environnement et l'INSA de Lyon une spécialité génie énergétique et environnement. L'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech) propose une formation en développement durable et l'École des métiers de l'environnement une formation d'ingénieurs en génie civil de l'environnement. Cependant, au-delà de ces établissements, la plupart des écoles d'ingénieurs incluent la notion de développement durable au sein de leurs cursus en tant que thématique transversale. C'est le cas par exemple de l'ensemble des écoles disposant de spécialités liées au bâtiment et travaux publics et qui intègrent les notions de haute qualité environnementale et de développement raisonné et durable dans les exigences de compétences dont doivent disposer les élèves.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126811

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 796

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3863